



Effet des boissons non alcoolisées chez une femme enceinte

Par **DANONE50**, le **31/12/2008** à **13:56**

Bonjour,

Il est très connu que pour une femme enceinte, il est interdit de boire une goutte d'alcool. Aujourd'hui, le 0% d'alcool est affiché chez tous les praticiens. Donc moi qui suis enceinte, je ne bois quasi rien CAD 0.005% car la tolérance 0 n'existe pas.

Pour les fêtes de fin d'année je me suis acheté une bouteille de pétillant à la pêche d'Artigny, il en font la pub en ce moment à la TV, mais est-ce vraiment sain au fond, pour mon futur bout de chou. Je n'ai pas encore regardé la composition mais je vous laisse en juger par vous même.

Merci pour votre information.

Stéphanie.

Par **domi**, le **31/12/2008** à **16:59**

Bonjour , ce produit ne contient pas d'alcool ! faites vous plaisir et bon réveillon à vous ! Domi